

Délibération n°CA-2020-08
Approbation des engagements en matière de dépenses d'investissement
en attente du vote du budget primitif 2020

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 13 décembre 2019
Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT	X		M. G. PELLETERET
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB	X		
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX		X	
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE		X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		
M. Michel DEVAUX	X	
M. Jean-Marie BERTIN	X	
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADC Dimitri AIME	X	
CNE Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE	X	

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Saône
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au centre d'intervention principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L1612-1,

Vu l'instruction codificatrice n°06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert MORLOT, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Avant le vote du budget qui aura lieu le 2 mars 2020, certaines procédures comptables listées ci-dessous résultent respectivement de textes et sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits,
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1.

Afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2019) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2019) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP+DM)	Autorisation à dépense (quart des crédits ouverts en 2019)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	43 500,00	10 875,00
21311	construction de bâtiments administratifs	182 500,00	45 625,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	228 000,00	57 000,00
21531	Réseau de transmission	232 500,00	58 125,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	479 464,60	119 866,15
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	769 978,14	192 494,54
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
2182	Matériel de transport	498 500,00	124 625,00
2183	Matériel informatique	68 000,00	17 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	82 500,00	20 625,00
231312	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	2 500,00	625,00
2313125	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours – Port s/ Saône	1 000 000,00	250 000,00

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, **à l'unanimité**, le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2019) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP+DM)	Autorisation à dépense (quart des crédits ouverts en 2019)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	43 500,00	10 875,00
21311	construction de bâtiments administratifs	182 500,00	45 625,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	228 000,00	57 000,00
21531	Réseau de transmission	232 500,00	58 125,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	479 464,60	119 866,15
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	769 978,14	192 494,54
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	3 000,00	750,00
2182	Matériel de transport	498 500,00	124 625,00
2183	Matériel informatique	68 000,00	17 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	82 500,00	20 625,00
231312	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	2 500,00	625,00
2313125	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours – Port s/ Saône	1 000 000,00	250 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20200203-CA-2020-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Affichage : 10/02/2020



Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT